L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 9 DECEMBRE 1893

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

A VENDRE.

A VENDRE.—Un Café de première classe avec emplacement pour le Lunch, situé en face de la Bourse Française. No 203 rue Decatur. Pour les conditions s'adresser sur les lieux.
7 déc—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

F. Jahncke vs Thomas Hofer et Cassard & Triffel.

PREMIÈRE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans — No 23,885 — En vertu d'un writ de fieri facias émis contre Thomas Hofer, à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 8 décembre 1893, à midi, au coin des rues Royale et Orléans, de la propriété décrite ci-après à savoir :

Le contenu du café connu sous le nom de Mid'way Plaisance.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
Constable.
29 nov—29—déc 5 8

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph R. Brainard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,867—Division C—Attendu que Mme Julia Hibou, veuve de Joseph Raphael Brainard, décédé, a présenté requête à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph R. Brainard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8 déc—8 12 17 Greffier.

Succession de John Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,811—Division B—Attendu que Mary Ellen Williams, femme seule, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Williams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8déc—8 12 17 Greffier.

Succession de G. Maniera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,532—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par N. B. Trist, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8 déc—8 12 17 Greffier.

Succession de Thomas Hofer (dit Hamr) et Mme Mary Mulligan, en femme décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,918.—Division B—Attendu que Mme Amelia Hofer, épouse Frederick S Hansner, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Hofer (dit Hare) et Mme Mary Mulligan, sa femme décédée, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Mme Jane K. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,924—Division E. —Attendu que Wade H. Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Jane K. Hill, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 12 16

Succession de Theresa Berge (ou Burke) veuve de Frederick Roehl, Mme Emile Salles Gindt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,518, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Wilach, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
8 déc—6 11 16 Greffier.

Succession de Mme Aglae Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par N. B. Trist, administrateur de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6déc—9 10 15 Greffier.

Succession de Esther N. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,870—Division D—Attendu que Chas. Martin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Esther N. Martin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE
2 déc—8 12 17 Greffier.

Succession d'Emile L. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,709—Division D. —Attendu que Mme Mary Jane Weber, veuve de Emile L. Weber, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile L. Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5déc—2 6 10 Greffier.

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Attendu que Miss Sarah Taylor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Short, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

Succession de Mme Jane K. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,924—Division E. —Attendu que Wade H. Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Jane K. Hill, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Thomas Berge (ou Burke) veuve de Frederick Roehl, Mme Emile Salles Gindt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,518, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Wilach, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8 déc—6 11 16 Greffier.

Succession de Mme Aglae Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par N. B. Trist, administrateur de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6déc—9 10 15 Greffier.

Succession de Esther N. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,870—Division D—Attendu que Chas. Martin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Esther N. Martin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE
2 déc—8 7 12 Greffier.

Succession d'Emile L. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,709—Division D. —Attendu que Mary Jane Weber, veuve de Emile L. Weber, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile L. Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5déc—2 6 10 Greffier.

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Attendu que Miss Sarah Taylor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Short, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
30nov—30 déc5 9

Succession de Thomas Hofer (dit Hamr) et Mme Mary Mulligan, en femme décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,918.—Division B—Attendu que Mme Amelia Hofer, épouse Frederick S Hansner, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Hofer (dit Hare) et Mme Mary Mulligan, sa femme décédée, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Mme Jane K. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,924—Division E. —Attendu que Wade H. Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Jane K. Hill, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 12 16

Succession de Theresa Berge (ou Burke) veuve de Frederick Roehl, Mme Emile Salles Gindt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,518, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Wilach, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8 déc—6 11 16 Greffier.

Succession de Mme Aglae Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par N. B. Trist, administrateur de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6déc—9 10 15 Greffier.

Succession de Esther N. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,870—Division D—Attendu que Chas. Martin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Esther N. Martin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
2 déc—8 7 12 Greffier.

Succession d'Emile L. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,709—Division D. —Attendu que Mary Jane Weber, veuve de Emile L. Weber, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile L. Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5déc—2 6 10 Greffier.

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Attendu que Miss Sarah Taylor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Short, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
30nov—30 déc5 9

Succession de Thomas Hofer (dit Hamr) et Mme Mary Mulligan, en femme décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,918.—Division B—Attendu que Mme Amelia Hofer, épouse Frederick S Hansner, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Hofer (dit Hare) et Mme Mary Mulligan, sa femme décédée, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8déc—8 12 17

Succession de Mme Jane K. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,924—Division E. —Attendu que Wade H. Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Jane K. Hill, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 12 16

Succession de Theresa Berge (ou Burke) veuve de Frederick Roehl, Mme Emile Salles Gindt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,518, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Wilach, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8 déc—6 11 16 Greffier.

Succession de Mme Aglae Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par N. B. Trist, administrateur de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6déc—9 10 15 Greffier.

Succession de Esther N. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,870—Division D—Attendu que Chas. Martin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Esther N. Martin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
2 déc—8 7 12 Greffier.

Succession d'Emile L. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,709—Division D. —Attendu que Mary Jane Weber, veuve de Emile L. Weber, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile L. Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5déc—2 6 10 Greffier.

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Attendu que Miss Sarah Taylor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Short, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
30nov—30 déc5 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE et de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,541—Division D.—Succession de Cour—F. K. Matthews & Co—Avis aux créanciers—Les créanciers de F. K. Matthews & Co, et toutes autres personnes intéressées dans ses affaires, sont par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de F. K. Matthews & Co., aura lieu à Odd Fellows Hall, rue Carondelet, entre Gravier et Common, le VENDREDI, 15 décembre 1893, à 10 heures A. M., dans le but de déterminer si la vente de la propriété de cette succession, ordonnée par le Juge de la Cour Civile de District, sera ratifiée ou non.
Par ordre de la Cour.
L'Hon. N. H. RIGHTOR,
Juge.
Bureau du Greffier, Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1893.
A. D. MAHLE, Deputé-Greffier.
29 nov—29—déc 6 16

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,626—Division A—Frederick Meier vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Les biens faits par Frederick Meier sont acceptés par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et une réunion des dits créanciers sera convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire public en cette ville, commençant le Lundi, 11 Décembre 1893, à 10 heures A. M., dans le but d'élire un syndic, voter sur son application pour une décharge et sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises; et que O. S. Cassaun, Esq., avenue soit nommé pour recevoir les créanciers absents ou plaignants, et que dans l'intervalle et jusqu'à un autre ordre de cette Cour toutes procédures contre sa personne, s'il est de ses biens soient stoppées.
Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1893.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
SAM D. RANKIN, Député-Greffier
9 nov—3t ao 19 dec

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,149—Division B—W. T. Black vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de William T. Lathrock soit convoquée et tenue pardevant P. J. Dreyfous, notaire, en son bureau, No 23 rue du Camp en cette ville, le MARDI, 26me jour de décembre 1893, à 10 heures A. M., dans le but de déterminer et fixer les termes et conditions de la vente de la propriété de cette succession, ne serait pas désavouable et ne vaudrait pas.
Nouvelle Orléans, 22 novembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
SAM D. RANKIN, Député-Greffier
24 nov—3f ao 26 dec

Cures from over 100,000 cases.
BROWN'S IRON BITTERS Rebuilds the system, aids digestion, removes causes of bile, and cures malaria. Get the genuine.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 7 DECEMBRE—CLASSE No 390
Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me
4	10	14	37	40	3	56	19	9	29	47	46

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et long ellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 7 décembre 1893—4 heures P. M
F. A. A. SOUBREAU.
EDGAR PILIE.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actionnaire..... $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires auront lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples auront lieu à toutes les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remontée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous rendons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces grands qui nous en donnons assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ces certificats, auquel nous joignons face-et-nulle de nos signatures.

J. H. Early
M. A. Gabelle
P. L. Villere
COMMISSAIRES.

En cas que J. Villeré rem place le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Général Beauregard est le seul qui ait toujours consenti à servir, et a toujours été présenté à nos tirages.

Nous consignons Banques et Banquiers payables à Bureau les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. PH. HARRISON, Pres. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. Fi. & M. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel Extraordinaire —A— L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 DEC. 1893.

GROS LOT: $150,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$150,000, est	$150,000
1 Lot de	40,000,	40,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
25 Lots de	800,	15 000
100 Lots de	400,	40,000
200 Lots de	200,	40,000
1000 Lots de	100,	100,000
500 Lots de	80,	40,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$200, est	$20,000
100 Lots de	$120,	12,000
100 Lots de	$80,	8,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$40, est	$39,960
999 Lots de	$40,	39,960
3,434 Lots se montant à		$530,920

PRIX DU BILLET.

Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

PAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

OU POR MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons sous les frais et nous paye ons aussi les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit accompagné avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CASSELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne prendre en aucun cas pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et des d'autres qu'ils veulent à choisir suivant

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et de l'installation d'un magasin d'épicerie, aussi un mulet, un cheval, une boucherie, etc.

David Jackson vs John Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38 994—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 décembre 1893, à 10-45 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres ;

1° Un grand assortiment d'épiceries de toutes sortes, de vins, liqueurs, etc., étant le contenu d'un magasin transporté à mon entrepôt.

2° Aussi,
1 cheval,
1 mulet,
1 boucherie,
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 déc—7 10 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Certificat de membre du New York Produce Exchange.

Geo. G. Stratton & Co. vs. Gardner & Sweeney et als, Hillard Lee, garnishee

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Cité paroisse d'Orléans.—No 39,949—En vertu d'un jugement rendu le 22 novembre 1893, et signé le 1er décembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un Certificat de membre du "Produce Exchange" de New York, ledit certificat portant le No 2250, et signé par J. H. Herrick, Président, et Thos A. McIntyre, secrétaire, et est daté de 7 Juin 1893, et en fait un don de Fred. Gardner, et par ce dernier assigné et transféré et blanc sur le revers du certificat et sur lequel il y a des quotités dues s'élevant à $445.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant le paiement de $48, dus sur le dit certificat.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civile la Paroisse d'Orléans.
7 déc—7 11 15 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

A proximité de l'Avenue St Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,031—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le grand cottage élevé en bois, retiré de la rue, ayant large galerie, corridor, cinq grandes chambres, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, l'Hôtel borné par les rues Champs-Elysées, Johnson, Fabacher et Prieur. Le terrain comprend deux lots désignés par les No 5 et 6 sur un plan déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, lesquels lots ont ensemble 70 pieds de front sur la rue Johnson, sur une profondeur de 150 pieds.

2° Un autre terrain, situé dans la même division, borné par les rues Johnson, Fabacher et Prieur, ayant 70 pieds de front sur la rue Johnson, sur une profondeur de 150 pieds.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., sur les dites propriétés.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 nov—24—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'un lot de terre faisant face à la rue Canal avec les améliorations.

D. Einsiedel vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,821.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Perrier, Pryt nia, Marengo et Claiborne, désigné par le No 1 sur le plan de Fred. Gardner, et par ce dernier assigné et transféré et blanc sur le revers du certificat et sur lequel il y a des quotités dues s'élevant à $445.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant le paiement de $48, dus sur le dit certificat.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civile la Paroisse d'Orléans.
7 déc—7 11 15 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

A proximité de l'Avenue St Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,031—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui peuvent en dépendre, situés dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne (anciennement Nayades) Jackson, Claybornes (anciennement Apollon) et Philip, désignés comme lots Nos 17 et 20, sur un plan dressé par Fred. Gardner, en date du 3 avril 1848, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de E. Rey, ci-devant notaire, les dits lots mesurant conjointement, savoir : le lot No 17 mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue St Charles sur cent quatre-vingt-sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles ; les dits lots 16 et 17 ayant ensemble 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le dit lot No 20 mesure vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue Philip, vingt-sept pieds sept pouces et demi de profondeur sur la ligne de la rue Jackson et cent vingt-six pieds trois pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté adjacente aux lots 16 et 17 et cent dix-neuf pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté, toutes mesures américaines.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 nov—18 24—déc 1 8 15 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare pour un placement de fonds sûr.

Vente par le shérif d'une grande propriété de valeur comprenant tout l'intérêt d'une femme.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Mayer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,625.—En vertu d'un writ de mise en vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certaines terrains situés dans la Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues North Peters (anciennement Lavège), St-Ferdinand, Chartres et Montégut, deux desquels sont désignés comme les terrains Nos six onze, sur un plan de F. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1885